



**AN 2026
26-020**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille VINGT-SIX, le 22 septembre à 18 h 30 le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville, Présidente du CCAS.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme BORKOWSKI Viviane, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Patricia DUTEL-RODI, Mme Françoise PERSIDE, Mme Nathalie COLAS, M. Mougwana AHMADA DJAE.

Absents excusés :

Mme Anissa MOUMNI, Mme Sophie DELAISSE

DATE DE LA CONVOCATION :

16/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES : :

En exercice	11
Présents	8
Votants	8

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE D'INTERVENANT SOCIAL
AU COMMISSARIAT DES MUREAUX AVEC LE CCAS DES MUREAUX.**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.123-5,

Vu les missions du C.C.A.S. en matière de prévention et de développement social,

Vu la convention établie le 25 septembre 2000 entre le Préfet des Yvelines, le Directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le Maire de la ville des Mureaux pour la mise à disposition d'un intervenant social au commissariat de Police des Mureaux.

Considérant que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des Mureaux a approuvé, par délibération du 11 décembre 2007, le transfert de ce dispositif de la Ville au CCAS des Mureaux

Considérant que les communes, présentes au comité de pilotage du 23 novembre 2007, ont accepté de passer cette nouvelle convention avec le CCAS,

Considérant l'accord des services de l'Etat pour ce transfert, exprimé le 23 novembre 2007,

Considérant que l'intervenant social a pour mission d'accueillir, d'écouter des victimes et des personnes en voie de victimisation, de gérer des situations d'urgence à caractère social, d'accompagner et d'orienter des victimes et des personnes en difficultés sociales vers des services institutionnels et associatif compétents,

Considérant qu'il intervient auprès des habitants des dix communes de la circonscription de police des Mureaux dont Aubergenville,

Considérant la nécessité de signer la convention annuelle établie à cet effet,

Après avoir entendu l'exposé de Mario MANCUSO, Vice-président du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (8 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de financement entre le CCAS d'Aubergenville et le CCAS des Mureaux, concernant le poste d'intervenant social du commissariat des Mureaux, d'un montant de 6094,59 € pour l'année 2026.
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame La Présidente, ou toute personne dûment habilitée, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.
- **ARTICLE 3 : DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le

Et publié le



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville,
Présidente du C.C.A.S.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre

Virginie MEUNIER
Maire d'Aubergenville
Présidente du C.C.A.S.

